

# Le Crowdfunding : Outil crucial pour la démocratisation de l'accès au financement et la promotion de l'inclusion financière au Maroc

## The Crowdfunding: Crucial tool for the democratization of access to finance and and promoting financial inclusion in Morocco

**Hasnaa BADRANE, (Doctorante chercheuse)**

*Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les organisations  
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion  
Université Chouaïb Doukkali, El Jadida, Maroc*

**Brahim BOUZAHIR, (Enseignant chercheur)**

*Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche sur les organisations  
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion  
Université Chouaïb Doukkali, El Jadida, Maroc*

<b>Adresse de correspondance :</b>	Ecole nationale de commerce et de gestion Angle Ahmed Chaouki et Rue Fès, Université Chouaïb Doukkali BP 122, Maroc (El Jadida) 05.23.39.44.35 <a href="mailto:contact@ucd.ac.ma">contact@ucd.ac.ma</a>
<b>Déclaration de divulgation :</b>	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.
<b>Conflit d'intérêts :</b>	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
<b>Citer cet article</b>	BADRANE, H., & BOUZAHIR, B. (2023). Le Crowdfunding : Outil crucial pour la démocratisation de l'accès au financement et la promotion de l'inclusion financière au Maroc. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(5-1), 298-318. <a href="https://doi.org/10.5281/zenodo.10032167">https://doi.org/10.5281/zenodo.10032167</a>
<b>Licence</b>	<b>Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND</b>

Received: September 05, 2023

Accepted: October 21, 2023

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 4, Issue 5-1 (2023)

## **Le Crowdfunding : Outil crucial pour la démocratisation de l'accès au financement et la promotion de l'inclusion financière au Maroc**

### **Résumé**

Dans un contexte de globalisation, de développement de nouvelles technologies de l'information et de communication, le développement de l'économie collaborative et du crowdsourcing, mais aussi la difficulté d'accès des entrepreneurs à des moyens de financement, le crowdfunding littéralement appelé financement par la foule, s'impose comme une innovation financière alternative permettant non seulement une diversification des ressources de financement, mais représentant également un outil d'injection de confiance pour les porteurs de projet notamment en temps de crise où les banques s'avèrent particulièrement prudentes face à l'octroi de financement surtout en absence de garanties.

Ce vrai levier de financement responsable met en relation directe et transparente des porteurs de projet en quête de financement et des contributeurs soucieux d'une utilisation responsable de leurs épargnes (Lesur, N. (2016) à travers une panoplie de formes qui varie selon l'importance du besoin de financement du demandeur et le type de projet à financer, ce qui permet d'insuffler une nouvelle dynamique d'innovation dans le domaine de l'entrepreneuriat, une floraison de startups innovantes à fort impact ainsi qu'un renforcement des liens sociaux, du sentiment de proximité et d'engagement citoyen.

Même si ce mode de financement est développé et en pleine d'expansion dans les autres pays, il reste encore embryonnaire au Maroc, toutefois la volonté de ce pays à réaliser des avancées en matière de développement économique et social à pousser ce dernier à créer des conditions favorables au développement du crowdfunding en adoptant un cadre réglementaire pour lui offrir l'opportunité d'être un pionnier et un leader de cette nouvelle industrie à l'échelle africaine (Hemdane, T. (2016)).

Le présent article vise à comprendre le rôle du crowdfunding en tant que levier de financement innovant adapté à différentes catégories du tissu économique, son impact sur la promotion de l'inclusion financière et la démocratisation de l'accès au financement.

**Mots clés :** Crowdfunding, inclusion financière, finance responsable, contributeurs, entrepreneurs

**JEL Classification :** G21 G3 L26

**Type du papier :** Recherche Théorique

### **Abstract**

In a context of globalization, the development of new information and communication technologies, the emergence of the collaborative economy and crowdsourcing, but also the difficulty of access to financing for entrepreneurs, the crowdfunding literally called crowd financing, stands out as an alternative financial innovation allowing not only a diversification of financing resources but also representing a tool for injecting confidence for project leaders, particularly in times of crisis when banks are particularly cautious in the provision of financing, especially, in the absence of guarantees.

This real lever of responsible financing lever puts in direct and transparent relationship project leaders looking for financing and contributors concerned about the responsible use of their savings through a variety of forms which varies according to the importance of the applicant's funding requirement and the type of project to be financed, which makes it possible to a new dynamic of innovation in the field of entrepreneurship, a flowering of high-impact innovative startups and a strengthening of social ties, a feeling of proximity and civic engagement

Even if this method of financing is developed and in full expansion in other countries, it is still embryonic in Morocco, however our country's willingness to achieve progress in terms of economic and social development has push Morocco to create favorable conditions for development of crowdfunding by adopting a regulatory framework to offer it the opportunity to be a pioneer and a leader of this new industry on an African scale.

This article aims to understand the role of crowdfunding as an innovative financing lever adapted to different categories of the economic fabric, its impact on the promotion of financial inclusion and the democratization of access to financing.

**Keywords:** Crowdfunding, responsible finance, financial inclusion, contributors, entrepreneur **Classification**

**JEL:** G21 G3 L26

**Paper type:** Theoretical Research

## 1. Introduction

Dans un monde en pleine mutation et en perpétuel changement, l'accès au financement demeure un problème récurrent à la fois pour les entreprises, notamment les PME que pour les entrepreneurs porteur de projets créatifs et d'idées novatrices. Dans ce sens et au cœur de l'évolution constante des technologies de l'information et de la communication et avec la prolifération des plateformes web, le crowdfunding transcende les frontières traditionnelles du financement et émerge comme une force motrice majeure dans le domaine du financement participatif, ouvrant l'horizon aux porteurs de projets pour un accès direct et transparent à un vaste réseau de contributeurs potentiels (Lesur, N. (2016)). En outre le crowdfunding apporte une solution aux défis de financement auxquels sont confrontées les entreprises, ce qui stimule la croissance économique. Cette innovation financière représente une révolution dans le domaine de l'économie collaborative, permettant ainsi d'éliminer les barrières traditionnelles en matière de levée de fonds en favorisant une démocratisation de l'accès aux ressources financières (Hemdane, T. (2016)).

Le crowdfunding, littéralement appelé financement par la foule, se définit dans la littérature comme un nouveau mode de financement permettant de collecter une multitude de faibles contributions émanant d'individus qui peuvent être disséminés géographiquement, mais réunis autour d'une même cause via des plateformes sur le web sans intervention des intermédiaires traditionnelles (JOFFRE, O., TRABELSI, D. (2018)).

Ce financement participatif a parcouru un trajet notable depuis ses premiers pas ; il s'est développé en 2008 au cours d'une période marquée par les soubresauts d'une crise économique et financière qui a chamboulé l'économie mondiale (Hemdane, T. (2016)). Au début, le crowdfunding était principalement utilisé pour financer des projets artistiques et créatifs via des plateformes telles que Kickstarter et Indiegogo. Cependant, au fil de son évolution, il a étendu considérablement son champ d'application, incluant divers secteurs tels que l'entrepreneuriat, l'innovation technologique, les initiatives à visée sociale et environnementale et même les investissements dans les start ups et les entreprises. Au cours de la dernière décennie, il a connu une montée en popularité et a vu l'émergence de nouvelles plateformes spécialisées dans des domaines spécifiques comme celle dédiées au financement immobilier, à l'investissement en capital-risque, au soutien des projets sociales et solidaires, de l'agriculture et l'alimentation, des énergies renouvelables et bien d'autres (Assadi, D. (2018)).

Pour encadrer cette nouvelle forme de financement, plusieurs pays ont adapté leur réglementation cherchant à créer un environnement propice et transparent à la fois pour les contributeurs que pour les porteurs de projets. Le Maroc s'est également engagé dans cette voie, et c'est dans ce sens que le ministère d'économie et des Finances, Bank Al Maghrib ainsi que l'AMMC (l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux) ont élaboré le projet de loi N° 15-18 portant sur le financement collaboratif qui a été voté le 21 Février 2021 au parlement et ceci en vue renforcer l'inclusion financière dans le pays, assurer un développement économique et social tout en canalisant l'épargne collective vers une nouvelle opportunité.

Dans ce même contexte de globalisation et de développement d'une économie collaborative, l'inclusion financière s'impose comme une exigence fondamentale, et se définit dans la littérature comme l'ensemble des dispositifs visant à garantir un accès équitable et élargi aux différents services financiers pour l'ensemble de la population (Guérineau, S., Jacolin, L. (2014)). Dans cette perspective, le crowdfunding intervient en tant que levier puissant et promoteur de l'inclusion financière permettant de combler les lacunes persistantes dans l'accès au financement pour les catégories souvent marginalisées par le système financier

classique. À cet égard il illustre parfaitement la démocratisation du financement en permettant à des idées novatrices de prendre vie et à des projets créatifs de se fleurir.

L'objectif de la présente recherche est de cerner le rôle joué par le crowdfunding en tant que vecteur de financement collaboratif dans la promotion de l'inclusion financière à travers la question de recherche suivante : **«Quel est le rôle du crowdfunding en tant que vecteur de la finance responsable dans la promotion de l'inclusion financière au Maroc?»**

Cette question de recherche permet de formuler l'hypothèse primordiale suivante :

H1 : Le crowdfunding en tant que vecteur de la finance responsable contribue à la promotion de l'inclusion financière.

De cette hypothèse centrale se dérivent les sous-hypothèses suivantes :

H1-1 : Le crowdfunding en tant qu'instrument de financement participatif constitue un levier de la finance responsable et durable.

H1-2 : Le crowdfunding favorise la démocratisation de l'accès à des ressources de financement alternatives pour les projets et acteurs en marge du tissu financier conventionnel.

H1-3 : Le crowdfunding offre une opportunité pour le Maroc d'être pionnier de ce mode de financement à l'échelle africaine

La quête de réponse à la question soulevée nous pousse à articuler notre article autour de quatre sections : la première récapitule les notions essentielles du crowdfunding, de la finance responsable et de l'inclusion financière. La deuxième expose les théories mobilisées et les méthodes utilisées pour traiter notre question de recherche. Les résultats obtenus seront exposés dans la troisième section. Enfin la dernière section propose une discussion des résultats tout en mettant en exergue les limites et perspectives de la recherche.

## **2. Cadre théorique**

L'objectif de cette première partie est de mettre la lumière sur les concepts clés qui illustrent notre question recherche à savoir le crowdfunding et l'inclusion financière.

### **2-1. Le crowdfunding :**

Le crowdfunding ou financement collaboratif signifie littéralement « le financement par la foule », c'est un moyen de financement alternatif qui permet aux entreprises, aux startups, aux associations, aux initiatives de la société civile et aux coopératives de faire appel à la communauté afin de financer leurs projets en récoltant de petits montants. De manière générale, ce type de financement se fait au travers d'une plateforme web avec l'aide des réseaux sociaux afin de faciliter la communication (Sellam, M. (2022). Il se définit également comme « l'effort collectif (la foule) qui met en commun des ressources financières pour supporter des projets initiés par d'autres individus ou organisations » (Belleflamme et al., 2014 ; Mollick, 2014).

Pour Mollick (2014, p.2) « le crowdfunding se rapporte à l'effort d'entrepreneurs individuels et de groupes – culturels, sociaux, marchands – pour financer leurs activités en faisant appel à des contributions relativement petites provenant d'un grand nombre d'individus via internet et sans aucun intermédiaire financier classique ».

Belleflamme et al. (2014, p.588) définissent le crowdfunding comme étant « un appel ouvert, majoritairement fait via internet, pour obtenir des ressources financières soit sous forme de don, soit en échange du produit futur, d'autres formes de récompense et/ou de droits de vote, dans le but de soutenir une initiative pour la réalisation d'un projet »

Le financement collaboratif consiste donc en une méthode de financement permettant de faire appel au grand public pour collecter des fonds en vue de financer des projets sans intervention des établissements financiers classiques. Ce nouveau mode de financement est en pleine expansion dans les pays développés, mais n'en est qu'à ses balbutiements au Maroc bien qu'il

paraît être approprié pour répondre à ses enjeux de développements humain, social et économique (Hemdane, T. (2016). P.29), en effet cette innovation financière a vu le jour aux États-Unis en 2008 suite à la crise de Subprimes avec l'objectif de financer des projets artistiques, mais s'est rapidement retrouvé appliqué à d'autres types de projets (startups notamment) toutefois sa pratique est ancienne et s'est manifesté sous de nombreuses formes à travers le temps, Léopold Migeotte rappelle que « le monde grec ancien pratiquait déjà la souscription privée : des amis ou membres de confréries religieuses se cotisaient pour aider l'un d'entre eux, racheter un prisonnier, restaurer un sanctuaire ou un gymnase, consacrer une statue ou une offrande. Les Grecs initiaient également des collectes de fonds, à l'initiative de l'Assemblée, sous forme de contributions volontaires et gratuites, en vue d'un objet commun ». Quelques centaines d'années plus tard, d'importantes initiatives de financement participatif voient le jour, à cet égard à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, des auteurs, des écrivains, des compositeurs ou des artistes, sollicitent des investisseurs pour soutenir leurs projets ». C'est ainsi que Mozart offre des livres de partition signés de sa main à ceux qui acceptent de financer ses concerts joués à Vienne et ensuite la souscription s'est développée en France pour le lancement d'ouvrages rares afin de financer les frais d'impression avant distribution. Un peu plus tard, en 1875, Auguste Bartholdi organise une collecte de fonds pour la construction de la statue de la Liberté, impliquant une communauté de dizaines de milliers de contributeurs français et américains, particuliers et riches entrepreneurs..., (Palusinski, C. (2018).P7), ensuite le phénomène prend de l'ampleur vers le début des années 2010. Entre 2015 et 2016 en France, 92 plateformes de crowdfunding ont permis de financer 17 775 projets. Khelladi, I., Castellano, S. & Bertaud, A. (2018). P119)<sup>1</sup>. Cette innovation en pleine expansion a bénéficié du développement de nouveaux facteurs tels que l'évolution des technologies de l'information, le développement du crowdsourcing (Tarteret, 2014), du web 2.0 (Kleeman et al., 2008), du e-commerce, des réseaux sociaux et communautaires, ainsi que de la diminution, en nombre et en valeur des crédits et des financements suite à la crise financière de 2008 (Agrawal et al., 2011), le développement de l'économie collaborative et du crowdsourcing, mais aussi la difficulté d'accès des entrepreneurs à des ressources financières ce qui a fait du crowdfunding non seulement un outil de diversification des ressources de financement, mais également et surtout une pépinière de confiance pour de nombreux porteurs de projet permettant de rétablir un peu de liens interpersonnels et d'humanité depuis longtemps confisquée par les institutions financières dans le prêt et le don d'argent. (Loos, F. (2016). P3).

Après 13 ans de la naissance effective du crowdfunding aux États-Unies, il vient d'élargir ses frontières graduellement au Maroc avec l'adoption d'un cadre juridique et réglementaire pour démocratiser l'accès au financement surtout que le Maroc dispose d'un potentiel entrepreneurial très conséquent, en effet l'adoption du projet de loi n° 15-18 le 11 février 2021 relatif à ce mode de financement insufflera une nouvelle dynamique d'innovation dans le domaine de l'entrepreneuriat, une floraison de startups innovantes à fort impact, favorise la croissance des acteurs de crowdfunding déjà présents dans ce circuit et simplifie les étapes pour les nouveaux entrants, ce qui leur permet d'économiser le temps (Hemdane, T. (2016)), veille à la préservation des intérêts des épargnants et des porteurs de projets, en les mettant à l'abri des agissements peu scrupuleux, voire frauduleux, de certains intervenants du financement participatif opérant en marge de toute supervision des organes compétents, en un seul mot ce cadre réglementaire écrasera le frein de développement du financement collaboratif dans le pays. Ainsi l'intérêt du crowdfunding pour le Maroc ne se limite pas à des

---

<sup>1</sup><http://www.goodmorningcrowdfunding.com/chiffres-nombre-de-plateformes-decrowdfunding-se-stabilise-04250316/>

impacts sur son développement local et à l'échelle nationale, mais lui offre aujourd'hui, la chance de prendre l'initiative et de se positionner comme leader de cette nouvelle industrie sur le continent Africain (Hemdane, T. (2016)). En créant des conditions favorables au développement du crowdfunding, le Maroc favorisera l'émergence de champions du crowdfunding africain et pourrait devenir un « Hub » africain pour les FinTech. (Hemdane, T. (2016). P.33-34).

### 2-1.1. Acteurs et types du Crowdfunding

Il existe trois acteurs dans les différentes opérations de crowdfunding à savoir :

- **Le demandeur de fonds** : c'est le porteur de projet qui a besoin de fonds
- **Les contributeurs ou internautes ou investisseurs** : l'épargnant qui possède ces fonds à investir
- **La plateforme de Crowdfunding** : intermédiaire entre le porteur de projet et l'épargnant, qui permettra à la foule de connaître les projets, de choisir parmi eux et d'investir, il s'agit d'un site internet géré par une société de financement collaboratif qui joue le rôle d'un intermédiaire entre le porteur de projet et les contributeurs afin de financer le projet, en contrepartie d'une commission qui varie d'un site à un autre.

Pour chaque type de financement, il existe des plateformes de crowdfunding spécifique a savoir : celles qui permettent aux utilisateurs de faire des contributions sous forme de dons (en échange ou non d'une rétribution), celles qui facilitent l'octroi les prêts (qu'ils soient rémunérés ou non rémunérés) et celles qui proposent la possibilité de participer à un financement en capitaux propres. Ainsi ce nouveau mode de financement revêt différentes formes (don avec ou sans contreparties, prêt ou investissement en titres financiers) en effet le crowdfunding peut prendre plusieurs formes : le don avec contrepartie (reward-based crowdfunding) ou sans contreparties (donation-based crowdfunding), le prêt rémunéré ou non (lending crowdfunding) et l'investissement (equity crowdfunding), qui répondent à des logiques très différentes toutefois le type de financement participatif choisi par le promoteur de projet dépend de l'ampleur de son besoin financier, mais aussi de l'âge de son entreprise et de la maturité de son projet.

Selon la loi 15-18 régissant les activités de financement participatif, il existe 3 types d'opérations de ce financement :

#### ➤ **Opération de financement de type investissement : Crowdequity**

L'intervention prend la forme d'une prise de participation au capital des entreprises (des startups technologiques, par exemple). L'investissement peut être : **En capital** : le financeur est rémunéré sous forme de dividendes ou de plus-values réalisées lors de la cession des titres ; **En obligations** : sa rémunération prend la forme d'intérêts ; **Ou contre royalties** : sa rémunération prend la forme de commissions sur le chiffre d'affaires.

Cette forme sera plus particulièrement utilisée pour financer le développement d'un projet à caractère innovant ou non, ou peu prisé par les investisseurs traditionnels (promotion immobilière, ouverture de succursales, etc.), ou encore pour boucler un tour de table.

Dans le cas du financement par fonds propres la SFC doit réaliser préalablement une étude de faisabilité du projet pour protéger les personnes qui vont contribuer à la réalisation dudit projet.

#### ➤ **Opération de financement de type prêt : Crowdlending**

Il peut s'agir de **Prêts avec intérêts** : sans caution ni garantie de la part des demandeurs de fonds, en effet les internautes prêtent de l'argent sans en négociant le taux avec l'entreprise qui cherche à financer son projet. Les entreprises rembourseront ensuite la somme prêtée aux différents particuliers. Toutefois le taux appliqué ne doit pas excéder celui fixé périodiquement par les circulaires de Bank-Al-Maghrib. Et des **Prêts sans intérêts** : il s'agit

d'un prêt accordé par les contributeurs au porteur de projet sur une durée préalablement fixée et dont le porteur de projet doit rembourser le capital seulement.

➤ **Opération de financement de type don : (Reward Crowdfunding)**

**Don avec contrepartie (rewardbased crowdfunding) :** Les internautes financent des projets créatifs, entrepreneuriaux ou même technologiques en échange de contreparties liées au projet qui peuvent être symboliques . Cette forme est parfaite pour **faire une sorte d'étude de marché. ; Don sans contreparties : don pur (reward-based crowdfunding):** une simple donation, les internautes financent des projets humanitaires, de charités, sans attendre de contreparties en retour, ou contribuent pour la réalisation d'œuvres (albums de bandes dessinées, films, œuvres musicales...), ou participent à la rénovation du patrimoine architectural,... (TRASSOUDAIN, F. (2016)) ; **Préventes / précommandes** du produit ou service pour lesquels la campagne de financement a été lancée. (Préfinancement de produits en cours d'industrialisation). Ce type de crowdfunding permet en général de financer des dépenses non prises en compte par les banques, comme le besoin de liquidité par exemple ou des projets d'investissements immatériels.

La forme de financement participatif retenue par le porteur de projet dépend de l'importance de son besoin financier, mais aussi de l'âge de son entreprise et de la maturité de son projet. Le crowdfunding sous forme de dons est ainsi plus adapté à des projets en démarrage, pour les tester ou pour constituer le fonds de roulement de l'entreprise. A contrario, le crowdfunding sous forme de prêts s'adresse davantage aux entreprises plus mûres, capables de rembourser un crédit et justifiant d'états financiers permettant de vérifier que l'activité est viable. L'investissement en capital est plus approprié pour les entreprises à forte croissance qui ont un besoin de financement important destiné à assurer le développement rapide de leur structure. (Palusinski, C. (2018). P42)

Il faut noter que toutes ces opérations de crowdfunding obéissent au principe « **le tout ou rien** » cela veut dire qu'à l'échéance si le demandeur de fonds n'atteint pas ou dépasse dans le cas échéant le montant défini dans le cadre de la campagne de levé de fonds, le projet ne sera pas financé et les contributeurs récupèrent leurs mises. Cela s'inscrit dans une logique de protection à la fois des contributeurs, mais aussi du porteur de projet lui-même, en effet s'il n'a pas réussi à atteindre 100% du montant visé, cela veut dire que son projet n'est pas intéressant et donc probablement qu'il ne marche pas.

**2.1.2- Plafond de contribution des internautes et plafond des opérations de financement collaboratif**

Selon la loi 15.18:

- Le montant collecté au profit d'un même projet ne peut dépasser un montant maximal, fixé par voie réglementaire, pour chaque catégorie de financement collaboratif, dans la limite de dix (10) millions de dirhams pour une seule année et vingt (20) millions de dirhams comme montant global. Le cumul des différentes contributions de la même personne physique au titre de chaque projet ne peut dépasser un montant fixé par voie réglementaire.
- Le cumul des différentes contributions de la même personne physique dans plusieurs opérations de financement collaboratif effectuées, au titre de la même année, ne peut dépasser un montant fixé par voie réglementaire.
- Pour les porteurs de projet : les opérations de demande de fond auprès du grand public ne sont pas plafonnées à l'exception de l'opération de financement collaboratif de type « don » qui est plafonnée à un montant de 500 000 dh par projet. (Loi 15-18, P1206),

Dans le cas où le montant dépasse ce plafond, le porteur de projet doit avoir une autorisation de la part de l'autorité compétente.

### 2.1.3- Rôle des sociétés de financement collaboratif (SFC)

D'après l'article 7, une SFC doit être une Société par actions ou une Société à responsabilité limitée.

Elle doit respecter un certain nombre de conditions pendant toute la durée de l'exercice de son activité tel qu'avoir pour activité principale la gestion d'une ou plusieurs PFC, avoir son siège social basé au Maroc, présenter des garanties suffisantes relatives à son organisation, ses moyens humains et techniques et de système d'information.

La SFC peut également effectuer des activités portant sur :

- Le conseil des porteurs de projets avant de mettre ces derniers sur la plateforme : lorsque le demandeur soumet une demande de collecte de fonds, la plateforme ne l'accepte pas sur le champ, elle la vérifie avant qu'elle ne soit partagée sur cette dernière et elle peut probablement demander des modifications pour que cette annonce soit attractive d'une part, mais également pour fournir au public des informations claires, compréhensibles et surtout transparentes.
- La publicité relative aux projets présentés sur les plateformes gérées
- Le conseil des contributeurs et la gestion de leurs contributions : le demandeur de fonds ne reçoit pas les montants cotisés sur place, la SFC se charge de les collectés jusqu'à la fin de la campagne, cela nous revoit encore une fois vers le principe « le tout ou rien ». (Loi 15-18 relative au financement collaboratif, BO N° 7014 – 10 Moharrem 1443 (19-08-2021), P.1201)

Ainsi, elle doit s'assurer de :

- L'acceptation du porteur du projet du règlement de gestion de la PFC et des conditions spécifiques à l'opération de financement collaboratif envisagée
- la prise de connaissance par le porteur du projet du mode de fonctionnement de la catégorie de financement collaboratif visée, des risques y afférents, des engagements qui en découlent notamment vis-vis des contributeurs.
- La conformité et de la complétude de la note de présentation du projet aux dispositions de la loi et du règlement de gestion de la PFC et s'assurer de sa clarté
- Vérifier l'identité du porteur de projet et des dirigeants de la société, le cas échéant, en s'assurant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation définitive, en relation avec leurs activités et qu'il ne s'agit pas de personnes ayant un casier judiciaire (Loi 15-18 relative au financement collaboratif, BO N° 7014 – 10 Moharrem 1443 (19-08-2021), P.1203)

Si le porteur de projet ne fournit pas les informations demandées, son projet ne peut pas être mis sur la plateforme.

### 2.1.4- Avantages et risques liés au crowdfunding :

En exploitant les possibilités offertes par Internet, permettant de mettre en relation directe des porteurs de projets ou des investisseurs avec ceux qui sont intéressés, et ce, à des coûts très réduits (Lesur, N. (2016). P8.). La finance participative comble l'ardente aspiration des acteurs pour des voies économiques plus succinctes et une transparence rayonnante qui leur confère la souveraineté sur leurs choix et de leurs épargnes. « Le crowdfunding favorise ainsi le développement d'une véritable finance populaire en mettant à la disposition de nos concitoyens des outils de financement et d'épargne accessibles à tout avec de faibles montants ; il contribue à flécher l'épargne directement vers l'économie » (Lesur, N. (2016). P8.)

Les avantages de ce système reflètent ceux de l'Internet : rapidité, simplicité, coûts marginaux très faibles, désintermédiation et contenu généré par l'utilisateur (Valérian, F. (2016). P17.)

Autres avantages se présentent :

- **Publicité gratuite:** le crowdfunding ne permet pas seulement d'accéder à des moyens de financement, mais de bénéficier d'une publicité gratuite permettant

d'accroître la visibilité de ces projets sur le marché, ce qui peut attirer des clients potentiels avant même que le projet voit le jour.

- **Accompagnement:** le crowdfunding permet aux porteurs de projet de bénéficier d'un accompagnement et d'un suivi de la part de la société de financement collaboratif surtout que la loi en vigueur oblige les sociétés de financement collaboratif de faire un suivi.
- **Rapidité :** le crowdfunding permet de lever des fonds dans des durées très restreintes par rapport à celle des établissements de crédit, la rapidité d'exécution fait aussi la force de ce type de financement.
- **Crédibilité :** Le fait que le porteur de projet réussit à lever les sommes demandées accroît la confiance des internautes et rassure sur la crédibilité de son projet.

Quant aux risques inhérents à l'action du crowdfunding, ils sont résumés ci-après :

- **Risques d'escroquerie et de détournement des paiements :** L'internaute court en premier lieu le risque d'être victime d'une escroquerie, en effet l'usage abusif d'une plateforme de financement participatif peut entraîner la présentation de projets fictifs dans le but de collecter des fonds. Auprès des internautes. Le participant à la campagne. Lorsque le montant choisi par le contributeur est faible, sa vigilance quant à la crédibilité du projet est moindre. Cela offre l'opportunité à des groupes criminels d'exploiter le principe de financement participatif en amassant de nombreuses contributions d'internautes, même si les sommes collectées restent modestes, dans le but de les détourner (TRACFIN. (2016). P62.)
- **Risque de perte du capital investi :** Outre l'usage détourné du financement participatif, il y a le danger de perdre tout ou une partie du capital investi, surtout dans le cas de plateformes qui promettent des rendements attractifs. Dans cette perspective, elles peuvent également être exploitées à des fins d'élaboration d'un plan frauduleux (TRACFIN. (2016). P62.)
- **Risque de collecte des fonds pour le financement d'une activité illicite :** Parfois les sommes collectées peuvent être pour le financement des activités illicites sous couvert de faux projets.

Toutefois ces risques peuvent être limités vu que chaque société de financement collaboratif est obligée de faire un rapport annuel concernant les projets financés, ainsi l'investisseur ne risque pas de perdre grande chose certes si on est face à un investisseur initié qui peut engager des montants assez conséquents il y a un risque que le projet ne réussisse pas ou qu'il n'aura pas un retour sur investissement, mais puisque c'est un investisseur initié il est capable lui-même de connaître un peu les risques et les mesurer.

Pour les petits contributeurs, le risque est toujours là, mais il est minime, car les contributions sont plafonnées.

## 2-2. La finance responsable :

La finance responsable est un type de financement dont l'objectif est d'allier la performance économique à un impact social et environnemental fortement positif avec l'objectif de soutenir les acteurs (entreprises, associations, etc.) d'un monde plus responsable et durable, à travers l'investissement tout en respectant les critères ESG<sup>2</sup> dans la façon de sélectionner les projets qu'ils soutiennent.

---

<sup>2</sup> Les critères ESG, qui signifient Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sont des principes utilisés pour évaluer les performances et l'impact d'une entreprise ou d'un investissement sur des aspects liés à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Appelée également finance solidaire, finance durable ou finance à impact, elle a pour objet de « financer des opérations solidaires qui ne trouvent pas de réponse dans les circuits financiers classiques » (Roux, 2005, p. 33). La finance solidaire se perçoit comme un levier efficace au service du progrès humain et social. Elle met en avant les individus et leurs liens sociaux au cœur de sa mission, cette forme de finance agit en harmonie avec les contextes et les environnements qu'elle s'efforce d'appréhender minutieusement pour mieux les servir et les valoriser. Son rôle se manifeste par l'amélioration du capital social et de l'indépendance de ses bénéficiaires, qui, à leur tour, influent sur la pérennité des institutions (Amouroux, P. (2003)). Elle englobe différentes facettes : elle a pour vocation d'utiliser les ressources financières pour promouvoir un développement équitable et durable, avec pour ambition à long terme de renforcer le capital social. Les acteurs de ce domaine sont divers, opérant selon des approches variées, mais convergent vers une identité propre. Leurs compétences résident dans leur aptitude à appréhender les enjeux dans leur globalité, à rassembler des individus et des intervenants autour des enjeux financiers, et à saisir les besoins des entrepreneurs individuels et des communautés, quelles que soient leurs situations économiques et sociales. Leur métier consiste à financer des projets et des individus en veillant à préserver le capital social. Ils œuvrent dans des contextes caractérisés par la pauvreté, l'exclusion ou des difficultés d'accès aux services financiers. (Amouroux, P. (2003)).

En permettant une mise en relation directe et transparente entre porteurs de projet en quête de financement et des contributeurs soucieux d'une utilisation responsable de leur épargne (Lesur, N. (2016)) le crowdfunding contribue à la concrétisation des projets à fort impact social en faisant réunir des entrepreneurs et des investisseurs véritablement intéressés par des projets alignés sur les besoins sociétaux pour participer à la résolution des différents défis et lacunes.

En somme, la finance solidaire représente une approche plus engagée et centrée sur l'investissement à impact. Son objectif est de générer des effets positifs à la fois sur l'environnement et sur la société, tout en visant un retour financier. Cela signifie qu'elle ne se contente pas de rechercher des bénéfices purement financiers, mais vise également à contribuer de manière tangible et mesurable à des causes environnementales et sociales.

Concrètement, cela se traduit par la sélection d'investissements qui répondent à des critères rigoureux en matière de durabilité, de responsabilité sociale et environnementale. Ces investissements sont choisis avec l'intention délibérée de soutenir des projets ou des entreprises qui ont un impact positif sur la planète et la société dans son ensemble. Cela peut inclure des domaines tels que les énergies renouvelables, l'éducation, l'accès aux soins de santé, l'inclusion sociale, entre autres. Ainsi, la finance solidaire incarne une vision plus holistique de l'investissement, reconnaissant que le succès financier ne doit pas se faire au détriment de l'environnement ou de la société. Elle cherche à démontrer qu'il est possible d'aligner les intérêts financiers avec le bien-être collectif et la préservation de la planète, contribuant ainsi à construire un avenir plus durable et équitable.

### **2-3. L'inclusion financière :**

L'inclusion financière se définit selon Philippe Aguera (2015) comme « un accès universel pour les particuliers et les PME à un coût raisonnable à un large éventail de services financiers fournis par des institutions responsables et durables ». Cette définition s'aligne avec celle de la Banque Mondiale qui définit ce concept comme « la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiement, épargne, crédit et assurance, proposés par des prestataires fiables et responsables »<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> <https://www.banquemonial.org/fr/topic/financialinclusion/overview>

Elle fait référence également à l'ensemble des dispositifs mis en place pour conter l'exclusion financière et bancaire en vue de vulgariser l'accès au financement. Elle correspond à l'ensemble des dispositifs mis en place pour lutter contre l'exclusion bancaire et financière<sup>4</sup> en vue de vulgariser l'accès au financement, tout en garantissant que les individus, quel que soit leur statut socio-économique aient accès à une gamme de services financiers.

En s'appuyant sur des recherches antérieures menées par divers auteurs, le concept d'inclusion financière a été exploré par de nombreux chercheurs, généralement à travers le prisme de son opposé : l'exclusion financière qui est définie comme une facette de l'inégalité socio-économique qui réside dans l'accès inéquitable au crédit (Fuller. (1990). Cette exclusion remonte aux années 1930 suite aux crises de la dette qui ont fait que le système financier érige des barrières excluant ainsi des acteurs à accéder aux ressources financières pour satisfaire leurs besoins (Leyshon,A & Thrift,N. (1995))

Dans ce contexte le crowdfunding est devenu un moteur de promotion de l'inclusion financière et de réduction des inégalités sociales en éliminant les barrières géographiques et en reliant diverses communautés. (Azganin,H . (2023)). Ce type de financement collaboratif permet le renforcement de l'inclusion financière en s'adressant aux créateurs, repreneurs, entrepreneurs et associations qui ne disposent pas des fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur projet de création, de reprise ou de développement d'activité, et qui ne veulent ou ne peuvent pas faire appel à un établissement bancaire, leur projet étant jugé "inattendu", ou recherchent une solution complémentaire à d'autres pour boucler leur plan de financement, ou souhaitent tester leur projet auprès du marché en se constituant une communauté de clients ou utilisateurs potentiels qui soutiennent le projet<sup>5</sup>. Il pousse par conséquent les porteurs de projet à se dépasser, à innover, à se mettre en avant, à se mettre en relation, à mobiliser des réseaux au bénéfice de l'économie (Loos, F. (2016).

La participation active des financeurs potentiels aux projets de développement du pays via ce mécanisme de financement simple, flexible, sécurisé et transparent encouragera donc l'auto-entrepreneuriat et permet aux entrepreneurs, au-delà de trouver des moyens de financement, de faire connaître leurs projets et d'accroître leur crédibilité sur le marché, via une plateforme marocaine ou étrangère, ce qui leur permet d'avoir un accès rapide au marché, et donc de tester leurs produits auprès de leur cible, économisant ainsi du temps et de l'argent.

En guise de conclusion le crowdfunding, souvent qualifié d'instrument de financement responsable, repose sur l'idée d'une mobilisation collective de ressources financières pour soutenir des projets porteurs de valeurs sociales, environnementales ou économiques. Il incarne un mécanisme novateur qui aligne les intérêts des investisseurs avec des objectifs à fort impact sociétal.

La finance responsable, quant à elle, vise à intégrer des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions financières. Elle s'inscrit dans une approche holistique de l'investissement, cherchant à générer des rendements durables tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement. Le crowdfunding joue un rôle crucial dans la promotion de cette inclusion financière responsable en créant des canaux d'investissement accessibles et transparents.

Lorsque ces deux concepts convergent, le crowdfunding devient un catalyseur puissant de la finance responsable. Il offre une plateforme où les investisseurs, sensibilisés aux enjeux ESG, peuvent soutenir des initiatives alignées avec leurs valeurs. En favorisant la démocratisation

---

<sup>4</sup><https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-de-linclusion-financiere#:~:text=L'inclusion%20financi%C3%A8re%20est%20l,rendus%20accessibles%20aux%20populations%20pauvres.>

<sup>5</sup><https://bpifrancecreation.fr/encyclopedie/financements/financementparticipatif/crowdfunding-ou-financement-participatif-outi>

de l'investissement, le crowdfunding élargit la base des acteurs engagés dans une finance responsable, créant ainsi un écosystème financier plus inclusif et durable.

### **3. Méthodologie de recherche**

#### **3.1. Objectif et méthodologie**

Cette recherche revêt une importance cruciale dans le contexte actuel de l'évolution des mécanismes de financement. En effet, le crowdfunding émerge comme un levier puissant pour favoriser des pratiques financières plus responsables et inclusives.

L'objectif de ce papier est d'élucider le rôle du crowdfunding en tant que vecteur de la finance responsable adapté à diverses strates du tissu économique dans la promotion de l'inclusion financière. Pour ce faire, nous avons entrepris une analyse approfondie de la littérature et des données collectées à travers une recherche documentaire minutieuse, portant sur des articles et ouvrages provenant des diverses sources de données électroniques ci-après : Cairn, Springer, Science Direct, Scopus, Google Scholar, Emerald Insight, Taylor & Francis (TandFonline), Scholarvox... Cette recherche s'est fondée également sur l'examen des rapports émanant des organismes tels que : Bank Al Maghrib, l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux, le Conseil National de l'Inclusion Financière..... Ces efforts conjugués nous permettent de dresser un portrait éclairé du potentiel du crowdfunding en tant qu'instrument de la finance responsable dans l'accélération de l'inclusion financière.

En somme, cette étude offre une perspective approfondie sur la manière dont le crowdfunding peut être un moteur essentiel pour promouvoir une finance responsable et inclusive, en harmonie avec les besoins et les aspirations de diverses parties prenantes qui cherchent à façonner un avenir financier plus équitable et durable.

#### **3.2. Motifs théoriques**

**Théories de création de la valeur partagée:** cette théorie stipule que les entreprises devraient créer de la valeur ajoutée non seulement pour leurs actionnaires en maximisant les profits, mais aussi contribuer au bien-être de la société dans son ensemble en encourageant les entreprises à intégrer des pratiques sociales et environnementales responsables dans leurs modèles économiques ceci implique souvent de repenser leurs stratégies pour aligner leurs intérêts à ceux de la société et de la communauté. (Porter M., Kramer M., (2006,2011))

Cette théorie vise une transformation de la façon dont les entreprises interagissent avec la société redéfinissant la notion de compétitivité en incluant la création de valeurs comme éléments central avec l'objectif de générer des avantages concrets pour la société à travers l'intégration des pratiques ayant un impact positif sur la société et l'environnement tout en préservant la rentabilité de l'entreprise en choisissant d'investir et de financer des projets qui relèvent de la finance durable comme l'investissement dans les technologies respectueuses de l'environnement, les projets liés à l'utilisation des énergies renouvelables et la réduction des émissions de carbone, des projets de la formation et le développement, l'intégration des normes éthiques dans les chaînes de valeur.

Cette intégration des critères extrafinanciers dans la décision d'investissement des entreprises s'aligne parfaitement avec les objectifs de finance responsable dont le crowdfunding constitue un vecteur catalyseur en vue de créer un écosystème financier plus inclusif qui profite à la fois aux investisseurs qu'aux communautés contribuant ainsi à une croissance économique plus équilibrée et durable. Dans cette perspective, le crowdfunding a le potentiel de créer une valeur sociale significative en permettant l'accès au financement pour des projets et entreprises qui peuvent avoir du mal à lever les fonds nécessaires, ceci contribue directement à la promotion de l'inclusion financière. Ainsi le crowdfunding crée une valeur partagée en

favorisant l'engagement direct des communautés et du grand public dans me financement à fort impact

En somme la théorie de la création de valeur partagée offre un cadre pertinent pour examiner le crowdfunding en tant que vecteur de financement responsable. En mettant l'accent sur l'alignement des intérêts et la création de valeur pour la société, cette approche encourage l'adoption de pratiques de crowdfunding qui favorisent l'inclusion financière et la responsabilité sociale.

**Théorie des parties prenantes selon Edward Freeman** représente un cadre conceptuel utilisé en gestion et en éthique des affaires. Elle suggère qu'une entreprise doit prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes qui sont influencées par ou ont une influence sur ses activités. Ces parties prenantes peuvent inclure les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs, la communauté locale, les groupes environnementaux, etc. Selon Freeman, il est essentiel pour une entreprise de maintenir un équilibre entre les divers intérêts de ces parties prenantes pour assurer sa durabilité et son succès à long terme.

La théorie des parties prenantes met l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et encourage les entreprises à agir de manière éthique et responsable envers toutes les parties prenantes, et non seulement envers les actionnaires ce qui fait d'elle un fondement théorique pertinent sous l'ongle duquel nous pouvons étudier le crowdfunding en tant que levier de finance responsable.

## 4. Résultats et discussion

L'objectif de la présente recherche étant d'appréhender le rôle du crowdfunding en tant qu'outil crucial de financement responsable visant la promotion de l'inclusion financière, l'analyse minutieuse de la littérature et des données provenant de sources renommées a permis de confirmer les hypothèses initialement formulées soulignant l'importance du crowdfunding dans la démocratisation de l'accès au financement.

### 4.1. Crowdfunding : force motrice dans le domaine de la finance responsable

Le financement participatif, ou crowdfunding est un moyen innovant de mobiliser des fonds pour des projets tout en intégrant des principes de finance responsable. Cela implique souvent de s'engager à respecter des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la réalisation du projet. De nombreuses plateformes de crowdfunding offrent des options pour promouvoir la finance responsable, en mettant en avant des projets qui ont un impact positif sur la société et l'environnement. Cela peut inclure des initiatives liées à la durabilité, à l'inclusion sociale, ou à d'autres objectifs similaires.

Il existe une relation entre le crowdfunding et la finance responsable ; en effet crowdfunding, qui consiste à financer un projet en récoltant de petites sommes d'argent auprès d'un grand nombre de personnes, peut être un moyen de promouvoir des initiatives socialement ou environnementalement responsables à travers de nombreuses plateformes spécialisées dans des projets à impact social ou environnemental positif. Les investisseurs qui participent à ces campagnes cherchent souvent à soutenir des projets qui correspondent à leurs valeurs éthiques et leurs convictions en matière de responsabilité sociale et environnementale.

En somme le crowdfunding constitue un vecteur catalyseur de la finance responsable en permettant :

**Un encouragement de l'innovation durable :** Le crowdfunding permet de financer des projets novateurs axés sur la durabilité et l'impact positif. Les investisseurs ont la possibilité de soutenir des initiatives qui contribuent à résoudre des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

**Une participation citoyenne et un engagement communautaire** : Le financement participatif rassemble une communauté d'investisseurs qui partagent des valeurs communes. Cela renforce le sentiment d'appartenance et de responsabilité envers le projet, ce qui peut conduire à un soutien plus durable sur le long terme.

**Une transparence et responsabilité accrue** : Les projets de finance responsable sont souvent tenus de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds et les progrès réalisés. Cela favorise une plus grande transparence et renforce la confiance des investisseurs.

**Une diversification des portefeuilles d'investisseurs** : Pour les investisseurs, soutenir des projets responsables via le crowdfunding permet de diversifier leur portefeuille et de réduire les risques associés à une seule classe d'actifs.

**Un alignement avec les valeurs personnelles et éthiques** : Le crowdfunding responsable offre aux investisseurs l'opportunité d'investir dans des projets qui correspondent à leurs convictions et à leurs principes éthiques. Cela crée un lien plus profond entre l'investisseur et le projet.

**Une promotion de l'économie locale et de l'emploi** : De nombreux projets de finance responsable sont axés sur le développement local et la création d'emplois. En soutenant ces initiatives, les investisseurs contribuent à renforcer l'économie locale et à favoriser l'emploi.

**Une réduction de l'empreinte environnementale** : Certains projets de crowdfunding mettent l'accent sur des solutions écologiques et durables, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone et à atténuer les effets du changement climatique.

En combinant le crowdfunding avec la finance responsable, on crée une synergie puissante entre les aspects financiers, sociaux et environnementaux, conduisant à une transformation positive et durable. Cela offre une opportunité concrète d'investir dans un avenir meilleur.

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) représente également un domaine qui est étroitement liée à la finance responsable et au crowdfunding, en effet le Crowdfunding est une méthode de financement participatif qui permet au grand public de contribuer financièrement à un projet, une entreprise ou une cause via des plateformes en ligne. Ceci favorise l'engagement communautaire et peut soutenir des initiatives innovantes, dont certaines sont axées sur des objectifs environnementaux et sociaux.

La finance responsable à son tour se réfère à l'investissement de fonds dans des projets ou des entreprises qui respectent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les investisseurs responsables cherchent à avoir un impact positif sur la société et l'environnement, tout en visant un rendement financier.

Tandis que la responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) désigne l'engagement d'une entreprise à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans ses activités et ses interactions avec les parties prenantes. Cela implique souvent des pratiques telles que la réduction des émissions de carbone, le respect des droits des travailleurs et la participation à des initiatives communautaires.

La relation entre ces trois concepts réside dans leur orientation commune vers des pratiques commerciales durables et socialement responsables. Le crowdfunding peut être un moyen pour obtenir du financement pour des projets qui s'inscrivent dans une démarche de finance responsable et qui intègrent des principes de RSE. De plus, le financement participatif peut être utilisé pour soutenir des entreprises qui adoptent des pratiques durables et responsables, renforçant ainsi leur engagement envers la RSE.

Pour conclure, ces trois domaines sont interconnectés et convergent vers la promotion d'une économie plus responsable et durable, chacun jouant un rôle pour atteindre cet objectif global. À cet effet le crowdfunding peut servir de canal pour mobiliser des fonds en faveur de projets ou d'entreprises qui intègrent des principes de RSE, contribuant ainsi à la promotion de la finance responsable.

## **4.2.Crowdfunding : une innovation vers une meilleure inclusion financière des acteurs en marge du tissu financier conventionnel**

Le crowdfunding représente une innovation majeure dans le secteur financier ouvrant la voie vers une inclusion financière plus large et plus accessible à différents acteurs moins favorisés par le financement conventionnel donnant à chacun la possibilité de participer activement au succès de projets variés en vue d'assurer un développement économique et social.

### **4.2.1. Les entreprises TPE et PME**

L'innovation demeure le moteur incontesté de la performance des entreprises, et le choix judicieux d'un mode de financement novateur et participatif constitue la toile de fond vers une croissance durable. (BARZI, G., & BAMOUSSE, Z. (2023)). Dans cette perspective le crowdfunding se positionne comme un levier de financement élargissant de manière significative le bassin de financement des TPE et PME. Ces entreprises ont souvent du mal à accéder aux prêts bancaires traditionnels en raison de leur taille modeste, de manque d'historique financier solide ou en absence d'actif à déposer comme garantie. Dans ce sens le crowdfunding leur offre une alternative viable pour entrer en contact direct et transparent et présenter leurs projets à un large public diversifié composé de milliers de contributeurs prêts à investir.

Ces entreprises, selon leur cycle de vie et leurs besoins de financement, peuvent ainsi lever des fonds considérables :

Le crowdfunding intervient dans le financement des phases de lancement qui nécessitent des investissements colossaux qui ne sont pas servis pas les institutions financières traditionnelles particulièrement en absence de garanties

étant donné que la diversification des capitaux et la recherche des méthodes de financement innovantes est une nécessité pour les entreprises marocaines afin de renforcer leur résilience (BARZI, G., & BAMOUSSE, Z. (2023)). Le crowdfunding apporte une solution en matière d'accès des entreprises à des fonds pour financer leurs besoins en fonds de roulement dans la perspective de réaliser un équilibre financier pour assurer leur survie sur le marché, dans la mesure où il intervient pour aider les entreprises à bien maîtriser leur trésorerie en vue de réaliser un équilibre financier. Dans cette même perspective, l'instauration d'un environnement favorable au développement du crowdfunding contribuera à maintenir la pérennité et booster la performance des entreprises. En effet, la digitalisation au cœur de la sphère financière recèle un immense potentiel du point de vue de l'accroissement de la performance. Il appartient donc aux entreprises marocaines de s'immerger dans la palette novatrice des innovations financières et en récolter les fruits. À ce titre, elles sont vivement invitées à embrasser le crowdfunding en vue d'impulser la performance tout en relevant les défis d'un environnement en constante évolution (BADRANE, N., et BAMOUSSE, Z. (2023)).

D'autre part le financement collaboratif dépasse les frontières géographiques éliminant par conséquent les barrières traditionnelles liées à la localisation des investisseurs, ceci dit que les TPE et PME ont la possibilité d'attirer des fonds non seulement de leurs propres communautés locales, mais également de la part du grand public mondial, ce qui ouvre l'horizon pour des opportunités de financements considérablement plus vastes. Cette ouverture sur des communautés plus large élargi de capital social de ces entreprises tout en permettant un rayonnement et une visibilité afin d'augmenter les chances de croissance de ces entreprises, à cet égard le crowdfunding favorise l'engagement actif des investisseurs dans les projets auxquels ils contribuent contrairement aux investissements traditionnels où les investisseurs restent souvent en retrait, grâce à cette relation directe qui se noue sur les multitudes plateformes entre entrepreneur et contributeurs ces derniers deviennent des

ambassadeurs prometteurs du projet, qui partageant l'information avec leur propre réseau social, ce qui étend la portée du projet et peut attirer de nouveaux contributeurs, apportant non seulement un financement, mais aussi une sorte de publicité et d'étude de marché gratuite et un accompagnement ceci reflète le rôle crucial de la communauté pour les TPE et PME qui peuvent tester et valider leurs idées auprès d'un public réel avant de se lancer pleinement sur le marché en démontant la demande et l'intérêt pour les biens ou services qu'elles proposent, mais également ça permet à ces entreprises d'ajuster leurs stratégies commerciales et d'affiner leur proposition de valeurs selon les besoins des-utilisateurs. Ainsi les investisseurs qui contribuent au financement d'un projet ont intérêt particulier à voir que ce projet se réalise et réussi cela peut se traduire par un soutien qui prend la forme de conseils, d'expertise, de réseaux... surtout que les plateformes permettent aux différents contributeurs d'interagir directement avec les porteurs de projet à travers la possibilité de laisser des commentaires et des suggestions en posant des questions, en offrant des suggestions ou en exprimant des préoccupations favorisant ainsi le sentiment d'appartenance et d'implication dans les projets. Ces nouvelles connexions peuvent également provenir de divers milieux socio-économiques, ce qui contribue à une plus grande diversité et inclusion dans le financement du projet en vue de pousser ces entités à réussir et à prospérer.

#### **4.2.2. Les starts up, les porteurs de projets**

De même pour les entreprises, le crowdfunding, en tant que mécanisme de financement participatif, exerce un rôle crucial dans la stimulation de l'auto-entrepreneuriat et la création de l'emploi, particulièrement chez les jeunes porteurs de projets créatifs et cherchant des moyens de financement pour concrétiser leurs idées. Cette approche innovante a un impact direct sur la création de nouvelles sources de revenus, contribuant ainsi à l'atténuation des disparités économiques et au renforcement de la cohésion sociale (LIOUAEDINE, M & NAJI, F. (2018)).

#### **4.2.3. Les associations et coopératives**

À travers ses multiples plateformes dédiées notamment aux dons, le crowdfunding intervient cette fois-ci pour contrecarrer l'exclusion financière auxquels font face les coopératives et les associations, en effet le crowdfunding est un concept qui mise sur l'intervention du grand public, ceci coïncide avec les valeurs humaines de générosité et d'entraide. Le crowdfunding favorise considérablement l'inclusion des associations et coopératives en offrant une plateforme accessible et démocratisée pour lever des fonds. Il permet à ces entités, souvent à ressources limitées, de présenter leurs initiatives et projets directement à un large public, contournant ainsi les canaux de financement traditionnels qui peuvent être restrictifs. En mobilisant la communauté et en encourageant la participation citoyenne, le crowdfunding renforce le sentiment de soutien et de responsabilité collective envers ces organisations. De plus, il offre une visibilité accrue à leurs missions et objectifs, les connectant à un réseau élargi de donateurs potentiels, ce qui renforce leur capacité à réaliser des projets d'impact social et économique. En fin de compte, le crowdfunding s'avère être un levier puissant pour promouvoir l'inclusion et l'engagement des associations et coopératives dans la sphère financière et sociale.

### **4.3. Le Maroc vers une économie plus inclusive et responsable favorisant la position du pays comme pionnier du financement participatif sur le continent africain**

L'opportunité offerte par le crowdfunding au Maroc pour devenir leader de ce type de financement responsable sur le continent africain réside dans la convergence de plusieurs facteurs favorables.

Tout d'abord, le Maroc bénéficie d'une économie en développement et d'un secteur entrepreneurial dynamique. Le crowdfunding a le potentiel de catalyser la croissance des

start-ups et des petites entreprises, créant ainsi un écosystème financier plus inclusif et responsable.

En outre, le Maroc dispose d'une population jeune et connectée, avec une adoption croissante des technologies numériques. Cela favorise l'accessibilité et la popularité des plateformes de financement participatif, facilitant ainsi la mobilisation de ressources pour un large éventail de projets. Ajoutant à cela l'influence des valeurs sociales et de générosité des citoyens démontrés par la forte position du Maroc en tant que sixième pays le plus généreux au monde<sup>6</sup> qui trouvent ses origines dans la religion de l'Islam, qui prône les principes de solidarité et d'entraide. (OUBAL, K & OURICH, M. (2018))

Par ailleurs, le Maroc a fait des progrès significatifs dans le domaine de la réglementation financière et des technologies de paiement. Des politiques bien conçues et une infrastructure adéquate peuvent créer un environnement propice au développement du crowdfunding responsable. Ainsi l'adoption d'un cadre réglementaire pour le crowdfunding au Maroc fournit une base solide pour le développement et la croissance de ce secteur financier émergent. Cela permettra d'attirer davantage d'investisseurs, d'encourager l'innovation et de renforcer la position du Maroc en tant que leader dans le domaine du financement participatif.

De plus, le Maroc joue un rôle clé dans les initiatives régionales et continentales visant à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement économique en Afrique. En positionnant le crowdfunding comme un outil central de ces efforts, le Maroc pourrait consolider sa position en tant que leader du financement responsable sur le continent.

Enfin, le Maroc dispose d'un secteur financier relativement mature et diversifié, ce qui offre des opportunités pour le crowdfunding de collaborer avec d'autres acteurs financiers traditionnels et de créer des synergies en faveur de la finance responsable.

Ainsi, en capitalisant sur ces atouts et en développant un écosystème de financement participatif robuste, le Maroc a l'opportunité de devenir un leader du crowdfunding responsable en Afrique, favorisant ainsi l'inclusion financière et la croissance économique durable dans la région.

## 5. Discussion

Le financement participatif, ou crowdfunding constitue un pilier émergent de la finance responsable permettant à un large éventail de contributeurs d'apporter leur soutien financier à des projets axés sur des valeurs sociales, environnementales et communautaires. Outre son rôle dans la diversification des instruments financiers en offrant une source alternative, son impact social réside dans la résolution des problèmes sociaux les plus pressants tels que l'accès à une alimentation saine, l'éducation, la santé, l'insertion professionnelle... Ainsi, il contribue à la création d'emplois locaux en soutenant des initiatives de développement économique durable et en favorisant l'entrepreneuriat social. De plus il encourage la transparence et la responsabilité, offrant aux investisseurs une implication active dans les projets qu'ils soutiennent. Cette approche démocratise l'investissement, favorise l'innovation et le soutien des initiatives alignées avec des valeurs durables pour promouvoir une économie plus éthique, équitable, participative, inclusive et résiliente.

Par ailleurs, le crowdfunding offre une plateforme puissante pour sensibiliser et mobiliser les différentes parties prenantes que ce soit investisseurs, pouvoirs publics, entreprises ou citoyens aux enjeux environnementaux et sociaux. Les campagnes de financement participatif peuvent ainsi devenir des outils de communication et de mobilisation, renforçant la conscience et l'action collective.

---

<sup>6</sup> L'indice mondial de la générosité "World Giving Index" publié par l'Association britannique CharitiesAidFoundation

Le crowdfunding s'érige en un canal de financement essentiel, touchant diverses catégories d'acteurs. Il offre une solution cruciale pour les entreprises de petite et moyenne taille (TPE/PME) qui font face à des difficultés pour répondre rapidement à leurs besoins accrus en fonds de roulement, dans le but de maintenir leur équilibre financier et de garantir leur pérennité sur le marché en effet, ces entreprises représentent le centre névralgique de l'économie nationale, et rencontrent souvent de diverses contraintes qui entravent leur évolution et pesant lourdement sur leur trésorerie. À ce propos, une gestion innovante de la trésorerie se promet une condition indispensable afin d'envisager l'avenir avec sérénité et palier à cette multitude de difficultés qui fragilise leur santé financière, altère leur équilibre financier, inhibe leur performance et partant compromettent leur pérennité (BADRANE, N., & BAMOUSSE, Z. (2023)). Ainsi, insuffler un mode de financement innovant tels que le crowdfunding dans la gestion de la trésorerie apparaît comme un choix vertueux que les entreprises marocaines doivent opérer en vue de garantir la survie de leur firme et par voie de conséquence contribuer à la création d'emplois.

De même, les startups et les porteurs de projets sont grandement concernés par ce mode de financement, offrant ainsi la possibilité à des idées novatrices de prendre vie. Sans oublier d'autres acteurs tels que les associations et les coopératives qui trouvent dans le crowdfunding une source de financement précieuse.

Le lien intrinsèque entre le crowdfunding et la finance responsable a pour ambition de réduire l'écart entre les populations défavorisées et le système financier, en leur offrant la possibilité de participer de manière plus active aux activités économiques, contribuant ainsi à améliorer leur bien-être (Azganin, H. (2023)). Cela se matérialise par la promotion de l'entrepreneuriat individuel, impactant positivement la création d'emplois, ce qui stimule la croissance inclusive, soutien l'inclusion financière vers un renforçant du rôle du Maroc en tant que catalyseur de développement continental.

Ainsi l'adoption d'un cadre réglementaire à côté d'autres facteurs mentionnés avant présente une multitude d'avantages substantiels en effet, il garantit la sécurité et la confiance des investisseurs et des donateurs en établissant des normes claires et transparentes. Ceci favorise une plus grande attractivité pour les investisseurs potentiels, car ces derniers sont plus enclins à participer lorsqu'ils ont l'assurance d'une supervision réglementaire. De plus, cette régulation assure la protection des investisseurs contre les fraudes et les abus grâce à des exigences telles que des rapports financiers réguliers et des mécanismes de résolution de conflits. Elle stabilise également le marché du crowdfunding, stimulant ainsi la croissance et l'innovation. Par ailleurs, ce cadre renforce la crédibilité internationale du marché marocain du crowdfunding, attirant ainsi des investisseurs et des projets étrangers. Il encourage également l'innovation financière en permettant de nouvelles approches et modèles d'affaires, conduisant ainsi à une plus grande diversité d'opportunités de financement. Enfin, il réduit les risques systémiques potentiels en prévenant une croissance incontrôlée du crowdfunding, évitant ainsi les bulles financières ou les crises éventuelles. En somme, l'établissement d'un cadre réglementaire pour le crowdfunding au Maroc constitue un pilier essentiel pour le développement et la consolidation de ce secteur financier en plein essor.

## **6. Conclusion**

Grâce à son caractère innovant, le crowdfunding se positionne comme un levier de financement responsable élargissant de manière significative le bassin de financement des projets sociaux et solidaires qui rencontrent des difficultés à accéder aux ressources financières traditionnelles. Dans ce sens le crowdfunding leur offre une alternative viable pour entrer en contact direct et transparent et présenter leurs projets à un large public diversifié composé de milliers de contributeurs prêts à soutenir des initiatives, ainsi ce mode de

financement dépasse les frontières géographiques éliminant par conséquent les barrières traditionnelles liées à la localisation des contributeurs ce qui offre aux porteurs de ce type de projet la possibilité d'attirer des fonds non seulement de leurs propres communautés locales, mais également de la part du grand public mondial ouvrant l'horizon par conséquent à des opportunités de financements considérablement plus vastes. À travers une étude approfondie de la littérature en nous servant de différente base de données électronique, nous avons confirmé que le crowdfunding, en tant qu'outil de financement participatif, s'est révélé être un catalyseur de la finance responsable au Maroc qui participe pleinement à la promotion de l'inclusion financière. Cette innovation financière a ouvert de nouvelles perspectives et a joué un rôle crucial dans la démocratisation de l'accès aux ressources financières pour un éventail diversifié d'entrepreneurs, porteurs de projets et innovateurs et initiatives auparavant marginalisées, favorisant ainsi une croissance économique plus inclusive et durable. Les citoyens marocains, autrefois spectateurs passifs du processus de financement, sont devenus des acteurs actifs et influents dans le développement de leur propre économie. L'apport théorique de notre travail réside dans le fait qu'il combine l'étude de trois concepts fondamentaux interagissant de manière synergique pour créer un écosystème financier plus équitable et durable. En intégrant ces trois piliers, notre recherche vise à démontrer comment le crowdfunding peut être un catalyseur puissant pour promouvoir une forme de finance plus éthique et accessible à tous, en particulier aux populations jusqu'ici exclues des circuits traditionnels de financement. Cette approche novatrice représente un pivot majeur vers une économie plus inclusive et responsable. de redistribution des ressources financières

En outre, notre travail offre une perspective holistique qui transcende les paradigmes financiers conventionnels, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles perspectives en matière de développement économique durable et équitable.

Ainsi, les opportunités de recherche sont nombreuses, notamment vu la nouveauté de la thématique, particulièrement dans le contexte marocain, se baser uniquement sur l'analyse des résultats théoriques ne serait pas exhaustif, il serait ainsi envisageable de compléter notre champ d'investigation par une étude empirique pour enrichir considérablement ce travail et apporter des éclairages supplémentaires sur ce sujet en plein essor. Ainsi la question de recherche peut être sous d'autres en attaquant l'évolution de la réglementation dans le contexte marocain et son rôle dans la diffusion de ce mode de financement qui est encore embryonnaire dans le pays tout en mesurant son impact sur l'économie locale, passant par une analyse des motivations et des stratégies des investisseurs participatifs dans le crowdfunding, ainsi que leur perception de la responsabilité financière.

## Référence :

- (1). Amouroux, P. (2003). La finance solidaire pour un autre projet de société. Revue du MAUSS, no<(sup> 21), 66-72. <https://doi.org/10.3917/rdm.021.0066>
- (2). Assadi, D. (2018). Crowdfunding : Vers de nouveaux paradigmes de l'innovation ? Innovations, 56(2), 5-14. <https://doi.org/10.3917/inno.056.0005>
- (3). Attuel-Mendes, L., Bonescu, M., & Raymond, S. (2018). Modèle d'affaires de l'equity crowdfunding en France en 2016 : Un état des lieux. Innovations, 56(2), 89-116. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.044>
- (4). Azganin, H. (2023) Financial inclusion and the empowering role of islamic crowdfunding
- (5). BADRANE, N., & BAMOUSSE, Z. (2023). Le lancement des virements instantanés: Quels apports pour la gestion de la trésorerie des entreprises au Maroc?. International

- Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(4-1), 669-683.
- (6). BADRANE, N., et BAMOUSSE, Z. (2023). L'intelligence artificielle au cœur des métiers du trésorier : ressort clé de la croissance vers une performance pérenne. *International Journal of Advanced Research in Innovation and Social Sciences*.6(2).
  - (7). BARZI, G., & BAMOUSSE, Z. (2023). La résilience au cœur de la fonction financière des entreprises: levier de pérennité contre les effets des crises au Maroc-Cas du Covid-19. *Economics and Management Review*, 1(1).
  - (8). BARZI, G., et BAMOUSSE, Z. (2023). L'intelligence artificielle dans la fonction financière : un levier de développement face aux défis futurs. *International Journal of Advanced Research in Innovation and Social Sciences*, 6(2), 1-7.
  - (9). Belleflamme, P., Lambert, T., & Schwienbacher, A. (2014). Crowdfunding : Tapping the right crowd. *Journal of Business Venturing*, 29(5), 585-609. <https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2013.07.003>
  - (10). Ben Slimane, F., & Rousselet, E. (2018). Le financement participatif (ou le crowlending) aux PME et TPE : Mythes et réalités d'une innovation financière. *Innovations*, 56(2), 15-39. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0043>
  - (11). Chaboud, M.-C., Biot-Paquerot, G., & Pourchet, A. (2018). Innovations sociales spontanées : Mécanismes de contrôle émergents dans le crowdfunding. *Innovations*, 56(2), 161-186. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0042>
  - (12). Corbel, P., Charreire-Petit, S., & Dubocage, E. (s. d.). Crowdfunding : Trajectories of success... or failure. *Innovations*, 56, 239.
  - (13). Création, B. F. (n.d.). Le crowdfunding ou financement participatif: un outil de financement de la création d'entreprise | Bpifrance Création. <https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/financement-participatif/crowdfunding-ou-financement-participatif-outil>
  - (14). De la Pallière, N., & Goulet, C. (2018). Motivations et apports du crowdlending, un financement innovant : Le cas de deux franchiseurs. *Innovations*, 56(2), 41-65. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0034>
  - (15). Définition de l'inclusion financière | ADA - Appui au développement autonome. (n.d.). <https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-de-linclusion-financiere#:~:text=L'inclusion%20financi%C3%A8re%20est%20l,rendus%20accessibles%20aux%20populations%20pauvres>
  - (16). Duran, N. (2018). Les rôles des acteurs dans la formation et le développement du crowdlending : Analyse des liens et échanges sociaux. *Innovations*, 56(2), 141-160. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0025>
  - (17). Financement collaboratif. (n.d.). BANK AL-MAGHRIB. <https://www.bkam.ma/Trouvez-l-information-concernant/Reglementation/Financement-collaboratif>
  - (18). Harms, M. (2007). What Drives Motivation to Participate Financially in a Crowdfunding Community? *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2269242>
  - (19). Hemdane, T. (2016). Le crowdfunding, une innovation pour financer le développement du Maroc. *Techniques Financières et Développement*, 124, 27-34. <https://doi.org/10.3917/tfd.124.0027>
  - (20). Inclusion financière. (n.d.). World Bank. <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview>
  - (21). Jia, L., Zhang, Y., & Lin, C. (2023). Social interaction and the successful exit of cultural and creative crowdfunding projects : Evidence from the Modian platform.

- Information Technology & People, ahead-of-print(ahead-of-print).  
<https://doi.org/10.1108/ITP-08-2022-0616>
- (22). Khelladi, I., Castellano, S., & Bertaud, A. (2018). Les déterminants de la confiance de l'internaute dans le contexte d'une collecte de crowdfunding: *Innovations*, N° 56(2), 117-140. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0040>Sellam, M. (2022). Le Crowdfunding, un nouvel élan pour un secteur en transition <https://www.google.com/amp/s/m.lematin.ma/amp/article.php%3fid=379170&annee=2022>
- (23). Lesur, N. (2016). Crowdfunding : Financement de complément, ou de rupture ? *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2016(1), 8. <https://doi.org/10.3917/rindu1.161.0008>
- (24). LIOUAEDINE, M & NAJI, F. (2018). Crowdfunding catalyseur de l'entrepreneuriat : Cas du Maroc. *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, Numéro 6, 674-689
- (25). Loi N°15-18 relative au financement collaboratif, BO N° 7014 – 10 Moharrem1443 (19-08-2021), P.1200-1208.
- (26). Loos, F. (2016). Le crowdfunding , financement de complément ou de rupture ? *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2016(1), 3. <https://doi.org/10.3917/rindu1.161.0003>
- (27). Mollick, E. (2014). The dynamics of crowdfunding : An exploratory study. *Journal of Business Venturing*, 29(1), 1-16. <https://doi.org/10.1016/j.jbusvent.2013.06.005>
- (28). Moussavou, J., & Branellec, G. (2018). La problématique du risque dans le financement de projets innovants : Une analyse juridique et managériale du crowdfunding base sur le rendement financier. *Innovations*, 56(2), 217-238. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0035>
- (29). Onnée, S. (2016). Vers une compréhension du rôle joué par la foule: *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2016(1), 12-16. <https://doi.org/10.3917/rindu1.161.0012>
- (30). OUBAL, K & OURICH, M. (2018). Le financement participatif: enjeux et perspectives de développement au Maroc
- (31). Palusinski, C. (2018). Chapitre III. Les formes de crowdfunding Dans Le crowdfunding pages 4
- (32). Palusinski, C. (2018). Le renouveau du financement participatif, 7-23.
- (33). Poissonnier, A., & Bévan, Q. (2016). Crowdfunding et solidarité. *Annales des Mines Réalités industrielles*, Février 2016(1), 29. <https://doi.org/10.3917/rindu1.161.0029>
- (34). Shneur, R., Zhao, L., & Flåten, B.-T. (Éds.). (2020). *Advances in crowdfunding : Research and practice*. Palgrave Macmillan. <https://doi.org/10.1007/978-3-030-46309-0>
- (35). TRACFIN. (2016). Le crowdfunding financement de complément ou de rupture - *Réalités industrielles*, Février 2016(1), 8. <https://doi.org/10.3917/rindu1.161.0008>
- (36). Trespeuch, L., Robinot, É., & Valette-Florence, P. (2018). Quelles sont les caractéristiques des crowdfunders dans le secteur du luxe ? L'apport de la théorie de la diffusion des innovations. *Innovations*, 56(2), 67-88. <https://doi.org/10.3917/inno.pr1.0036>
- (37). Valérien, F. (2016). Le crowdfunding , eldorado des leveurs de fonds ? *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Février 2016(1), 17. <https://doi.org/10.3917/rindu1.161.0017>